



**COMMUNE DE LEVENS**

# **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C)**

### **Réhabilitation de l'immeuble communal Bailet**

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur Le Maire de la Commune de Levens.

OBJET DU MARCHE : Marché de travaux relatif à la réhabilitation de l'immeuble communal Bailet.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le **JEUDI 06 NOVEMBRE 2014 à 16 H 00**

NUMERO DE MARCHE : 2014TVX00000030000

MAITRE DE L'OUVRAGE : **MAIRIE DE LEVENS**

5, Place de la république 06670 LEVENS. Tél : 04 93 91 61 14. Fax : 04 93 91 61 17.

MAITRE D'ŒUVRE : **Géraldine FIAT Architecte D.P.L.G.**

"Le Michelet" 15 rue Michelet - 06100 NICE.

☎ : 04.93.31.41.51.

💻 : mariannesachreiter@orange.fr

✉ : gefiat-archi@orange.fr

**MAIRIE DE LEVENS.  
5 Place de la République.  
06670 LEVENS.  
Tél : 04 93 91 61 14.  
Fax : 04 93 91 61 17.**

**Etabli en application du code des marchés publics  
La procédure de passation utilisée est la suivante :  
Marché à Procédure Adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.**

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 - CONDITIONS DU MARCHE .....</b>	<b>3</b>
2.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE DE CONSULTATION.....	3
2.2 DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS .....	3
2.3 COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P. ....	3
2.4 VARIANTES.....	3
2.5 DELAIS D'EXECUTION .....	3
2.6 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
2.7 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION .....	4
2.8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	4
2.9 MODE REGLEMENT DU MARCHE .....	5
<b>ARTICLE 3 - MODALITÉS D'OBTENTION OU D'EXAMEN DU DOSSIER DE CONSULTATION.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4 - CANDIDATURES .....</b>	<b>5</b>
4.1 PRESENTATION DES CANDIDATURES :.....	5
4.2 CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES : .....	6
<b>ARTICLE 5 - OFFRES.....</b>	<b>6</b>
5.1 PRESENTATION DES OFFRES :.....	6
5.2 CRITERES DE SELECTION DES OFFRES : .....	9
<b>ARTICLE 6 - CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES .....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>11</b>

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **ARTICLE 1 -OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent marché concerne les travaux suivants :

Marché à procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.  
Marché de travaux relatif à la Réhabilitation de l'immeuble communal Bailet.  
Marché N°: 2014TVX00000030000.

### **ARTICLE 2 -CONDITIONS DU MARCHÉ**

#### **2.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE DE CONSULTATION**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

#### **2.2 DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS**

Le projet comprend dix lots:

- **LOT N° 01 : DESAMIANTAGE**
- **LOT N°02 : ECHAFAUDAGE**
- **LOT N°03 : G-O – CHARPENTE-COUVERTURE – SERRURERIE – REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCES**
- **LOT N°04 : MENUISERIES EXTERIEURES**
- **LOT N°05 : MENUISERIES BOIS**
- **LOT N°06 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS - ISOLATION**
- **LOT N°07 : ELECTRICITE CFO - CFA**
- **LOT N°08 : PLOMBERIE – VENTILATION**
- **LOT N°09 : PEINTURE**
- **LOT N°10 : RAVALEMENT**

Les candidats pourront répondre à un, plusieurs ou tous les lots en entreprise générale.

#### **2.3 COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

#### **2.4 VARIANTES**

Les variantes sont autorisées mais les entrepreneurs doivent répondre sur les prestations de base et peuvent proposer les variantes en complément.

#### **2.5 DELAIS D'EXECUTION**

Les travaux seront réalisés dans un délai global de dix (10) mois (période de préparation de deux semaines comprise) à compter de la date de notification du marché public.

## 2.6 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le DCE comprendra les documents suivants :

- 0 Liste des Pièces.
- 1 Acte d'engagement du Lot n°01 (A.E).
- 2 Acte d'engagement du Lot n°02 (A.E).
- 3 Acte d'engagement du Lot n°03 (A.E).
- 4 Acte d'engagement du Lot n°04 (A.E).
- 5 Acte d'engagement du Lot n°05 (A.E).
- 6 Acte d'engagement du Lot n°06 (A.E).
- 7 Acte d'engagement du Lot n°07 (A.E).
- 8 Acte d'engagement du Lot n°08 (A.E).
- 9 Acte d'engagement du Lot n°09 (A.E).
- 10 Acte d'engagement du Lot n°10 (A.E).
- 11 Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à tous lots (CCAP).
- 12 Dossier de plans.
- 13 Planning prévisionnel.
- 14 Cahier des Clauses Techniques Particulières du Lot n°00 (CCTP) Prescriptions communes.
- 15 Cahier des Clauses Techniques Particulières du Lot n°01 (CCTP).
- 16 Cahier des Clauses Techniques Particulières du Lot n°02 (CCTP).
- 17 Cahier des Clauses Techniques Particulières du Lot n°03 (CCTP).
- 18 Cahier des Clauses Techniques Particulières du Lot n°04 (CCTP).
- 19 Cahier des Clauses Techniques Particulières du Lot n°05 (CCTP).
- 20 Cahier des Clauses Techniques Particulières du Lot n°06 (CCTP).
- 21 Cahier des Clauses Techniques Particulières du Lot n°07 (CCTP).
- 22 Cahier des Clauses Techniques Particulières du Lot n°08 (CCTP).
- 23 Cahier des Clauses Techniques Particulières du Lot n°09 (CCTP).
- 24 Cahier des Clauses Techniques Particulières du Lot n°10 (CCTP).
- 25 Arrêté de la Déclaration Préalable, l'avis de l'ABF.
- 26 Décomposition du prix global et forfaitaire du Lot n°01 (DPGF).
- 27 Décomposition du prix global et forfaitaire du Lot n°02 (DPGF).
- 28 Décomposition du prix global et forfaitaire du Lot n°03 (DPGF).
- 29 Décomposition du prix global et forfaitaire du Lot n°04 (DPGF).
- 30 Décomposition du prix global et forfaitaire du Lot n°05 (DPGF).
- 31 Décomposition du prix global et forfaitaire du Lot n°06 (DPGF).
- 32 Décomposition du prix global et forfaitaire du Lot n°07 (DPGF).
- 33 Décomposition du prix global et forfaitaire du Lot n°08 (DPGF).
- 34 Décomposition du prix global et forfaitaire du Lot n°09 (DPGF).
- 35 Décomposition du prix global et forfaitaire du Lot n°10 (DPGF).
- 36 Plan de masse et d'intérieurs, état initial.
- 37 Rapport initial du Contrôleur Technique.
- 38 Diagnostic de repérage Amiante avant travaux.
- 39 Etude thermique.
- 40 Constat de risque d'exposition au plomb.
- 41 Diagnostic d'état des installations électriques.
- 42 Diagnostics de performance énergétiques avant travaux.
- 43 Diagnostics de performance énergétiques après travaux.
- 44 Plan Général de Coordination (PGC).
- 45 Avis d'Appel Public à Concurrence (AAPC).
- 46 Règlement de la Consultation (R.C).

## 2.7 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à : 120 (Cent-vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 2.9 MODE REGLEMENT DU MARCHE

Le mode de règlement choisi par le Maître de l'ouvrage est le mandatement par virement administratif. Conformément aux dispositions de l'article 98 du Code des Marchés Publics, le délai global maximum de paiement est de trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception du projet de décompte

## **ARTICLE 3 -MODALITÉS D'OBTENTION OU D'EXAMEN DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le DCE est téléchargeable gratuitement :

- Sur la plateforme de dématérialisation Klekoon à l'adresse suivante : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)
- Sur la plateforme de dématérialisation Marchés sécurisés à l'adresse suivante : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)
- Sur le site internet de la commune de Levens à l'adresse suivante : <http://www.levens.fr/> ; Rubrique « Action Municipale », Onglet « Marchés Publics »

## **ARTICLE 4 - CANDIDATURES**

Conformément aux articles 44, 45, 46, et 47 du code des marchés publics, les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

### 4.1 PRESENTATION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- ✓ 1 - Des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.
  - Le chiffre d'affaires réalisé au cours des trois dernières années ;
  - Un dossier présentant une liste de références détaillées et récentes pour des prestations de même nature que celle définie dans ce marché indiquant notamment et pour chacune d'elle les coordonnées du Maître d'Ouvrage public ou privé, le montant de l'opération, sa date d'exécution, le rôle précis du candidat et une illustration du projet ;
  - Une note synthétique présentant le candidat ou l'équipe candidate (composition, titres d'étude, professionnels ou équivalents, compétences, répartition des tâches, moyens humains et techniques).

Pour justifier des capacités ci-dessus le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché. Sans la fourniture de ces éléments dans le cadre de la candidature, le candidat verra son offre rejetée.

- ✓ 2 – La lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1) ; complétée et signée.

- ✓ 3 – Déclaration du candidat (DC2) ; complétée et signée.

- ✓ 4 – Numéro d'inscription au registre de la profession (registre du commerce, registre des métiers).

- ✓ 5 – Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

- ✓ 6 – Déclaration sur l'honneur :

. Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales (NOT12)

. Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

. Qu'il n'a pas fait au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

Il est précisé que le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire toutes les pièces justificatives énumérées à l'article 46 I du Code des Marchés Publics (Décret n°2006-975 du 1er août 2006) : Les pièces mentionnées à l'article R 324-4 du Code du Travail

Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

- ✓ 7 – Attestations d'assurances (RC et décennale) en cours de validité.

- ✓ 8 – L'attestation de visite de l'immeuble communal Bilet visée par un responsable de la Mairie pour les lots 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 et 10.

Conformément à l'article 46 III du Code des Marchés Publics, le marché ne peut être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 7 jours à compter de la demande écrite transmise par le Pouvoir Adjudicateur par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax, les certificats et attestations prévus au I et II de l'article 46.

Il est indiqué que tout candidat peut, s'il le souhaite, produire dès la présentation des offres ces documents.

#### **4.2 CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics

Lors de l'ouverture, les critères d'élimination des candidatures seront les suivants :

- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents demandés : déclarations, certificats, attestations demandés, dûment remplis et signés ainsi que le mémoire exposant les références du candidat (ou des candidats) pour des travaux similaires et les certificats des maîtres d'ouvrage demandés à l'article 4.1 ci-dessus.
- Candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation objet de la consultation sont insuffisantes, tout particulièrement l'absence ou l'insuffisance des certificats de maîtres d'ouvrages.
- Candidats dont la qualité des certificats de capacité de maîtres d'ouvrages pour des travaux de même nature, de mêmes importances réalisés dans les 3 dernières années fournis dans l'enveloppe est insuffisante.
- Candidats n'ayant pas produit l'attestation de visite de l'immeuble communal Bilet visée par un responsable de la Mairie pour les lots 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 et 10.

#### **ARTICLE 5 - , OFFRES**

Conformément aux articles 44, 45, 46, et 47 du code des marchés publics, les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

##### **5.1 PRESENTATION DES OFFRES :**

Le dossier de présentation des offres devra comprendre les pièces suivantes :

- 1 - L'Acte d'Engagement du lot considéré (DC3) ; ainsi que ses annexes éventuelles (DC 4 et Décomposition du prix par élément de mission et par co-traitant) ; renseigné et complété quant au prix, dûment paraphé à chaque page, daté et signé.
- 2 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dûment paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page.
- 3 - Le Dossier de plans dûment paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page.
- 4 - Le Planning prévisionnel daté et signé.
- 5 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières du Lot n°00 (CCTP) Prescriptions communes ainsi que le Cahier des Clauses Techniques Particulières du lot considéré dûment paraphés à chaque page, datés et signés à la dernière page.
- 6 - L'Arrêté de la Déclaration Préalable, l'avis de l'ABF dûment paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page
- 7 - La Décomposition du prix global et forfaitaire du Lot considéré (DPGF) renseignée et complétée ; dûment paraphée à chaque page, datée et signée à la dernière page.
- 8 - Le Plan de masse et d'intérieurs, état initial, daté et signé

9 – Le Rapport initial du Contrôleur Technique dûment paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page.

10 – Le Diagnostic de repérage Amiante avant travaux dûment paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page.

11 – L'Etude thermique dûment paraphé à chaque page, datée et signée à la dernière page.

12 – Le Constat de risque d'exposition au plomb dûment paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page.

13 - Le Diagnostics d'état des installations électriques.

14 – Le Diagnostics de performance énergétiques avant travaux dûment paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page.

15 – Le Diagnostics de performance énergétiques après travaux dûment paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page.

16 – Le Plan Général de Coordination (PGC) dûment paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page

17 - Le présent Règlement de Consultation, dûment paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page.

**18 - Le mémoire technique contractuel, dûment paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page ; faisant notamment apparaître :**

**- Pour le lot n° 01 DESAMIANTAGE:**

✓ L'attestation de visite obligatoire visée par un responsable de la Mairie.

✓ La description du processus technique de désamiantage et des installations de chantier.

✓ Délais :

Proposition de délais calés dans le temps pour :

- Les Délais d'étude.
- Les Délais de réalisation.

**- Pour le Lot n°02 : ECHAFAUDAGE:**

✓ L'attestation de visite obligatoire visée par un responsable de la Mairie.

✓ Le Phasage de réalisation des travaux avec indication des dispositions prévues pour la mise en œuvre des éléments surplombant l'espace public.

✓ Matériaux :

Les fiches matériaux.

**- Pour le Lot n°03 : G-O – CHARPENTE-COUVERTURE – SERRURERIE – REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCES:**

✓ L'attestation de visite obligatoire visée par un responsable de la Mairie.

✓ Le Phasage de réalisation des travaux avec indication des dispositions prévues pour l'amenée des matériaux, l'évacuation des éléments déposés, le repli des installations et les installations communes de chantier.

✓ Les dispositions prévues pour la conservation et la protection des ouvrages connexes lors des démolitions.

✓ Matériaux :

Les fiches matériaux.

**- Pour le Lot n°04 : MENUISERIES EXTERIEURES:**

✓ L'attestation de visite obligatoire visée par un responsable de la Mairie.

✓ La description technique des travaux à réaliser.

✓ Matériaux :  
Les fiches matériaux.

**- Pour le Lot n °05 : MENUISERIES BOIS :**

✓ L'attestation de visite obligatoire visée par un responsable de la Mairie.

✓ La description technique des travaux à réaliser.

✓ Matériaux :  
Les fiches matériaux.

**- Pour le Lot n °06 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS – ISOLATION :**

✓ La description technique des travaux à réaliser.

✓ Matériaux :  
Les fiches matériaux.

**- Pour le Lot n °07 : ELECTRICITE CFO – CFA :**

✓ La description technique des travaux à réaliser.

✓ Matériaux :  
Les fiches matériaux.

**- Pour le Lot n °08 : PLOMBERIE – VENTILATION :**

✓ La description technique des travaux à réaliser.

✓ Matériaux :  
Les fiches matériaux.

**- Pour le Lot n °09 : PEINTURE :**

✓ La description technique des travaux à réaliser.

✓ Matériaux :  
Les fiches matériaux.

**- Pour le Lot n °10 : RAVALEMENT**

✓ L'attestation de visite obligatoire visée par un responsable de la Mairie.

✓ La description technique des travaux à réaliser.

✓ Matériaux :  
Les fiches matériaux.

Conformément à l'article 47 du Code des Marchés Publics, après signature du marché, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés à l'article 44 et à l'article 46 ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail conformément au 1° du I de l'article 46, il est fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Conformément à l'article 46-III du code des marchés publics le marché ne peut être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 7(sept) jours à compter de la demande écrite de la collectivité par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax, les certificats et attestations prévus au I et II de l'article 46.

## 5.2 CRITERES DE SELECTION DES OFFRES :

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics, selon l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des trois critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

### ✓ Le dossier administratif (noté sur 20 pondéré à 20 %)

1 - Capacités professionnelles, techniques et financières du candidat. **Noté sur 7 points.**

2 - Dossier présentant une liste de références détaillées et récentes pour des prestations de même nature que celle définie dans ce marché indiquant notamment et pour chacune d'elle les coordonnées du Maître d'Ouvrage public ou privé, le montant de l'opération, sa date d'exécution, le rôle précis du candidat et une illustration du projet. **Noté sur 7 points**

3 - Note synthétique présentant le candidat ou l'équipe candidate (composition, titres d'étude, professionnels ou équivalents, compétences, répartition des tâches, moyens humains et techniques). **Noté sur 6 points**

### ✓ Le montant des travaux (noté sur 20 pondéré à 30 %)

Le moins disant aura la note 20. Les notes des autres candidats seront calculées par la formule suivante :

$$\text{Note} = (1 - (M - M1) / M1) \times 20$$

M = offre du candidat.

M1 = offre du candidat le moins disant.

La note finale sera ensuite assortie du coefficient pondérateur de 30% défini pour le critère.

### ✓ Le mémoire technique (noté sur 20 pondérée à 50 %)

#### - Pour le lot n° 01 DESAMIANPAGE:

- ✓ Description du processus technique.
- ✓ Délais

**Noté sur 10 points.**

**Noté sur 10 points.**

#### - Pour le Lot n°02 : ECHAFAUDAGE:

- ✓ Phasage et dispositions prévues.
- ✓ Fiches matériaux.

**Noté sur 12 points.**

**Noté sur 8 points.**

#### - Pour le Lot n°03 : G-O – CHARPENTE-COUVERTURE – SERRURERIE – REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCES:

- ✓ Phasage et dispositions prévues.
- ✓ Dispositions prévues pour la conservation et la protection des ouvrages.
- ✓ Fiches matériaux.

**Noté sur 6 points.**

**Noté sur 10 points.**

**Noté sur 4 points.**

- Pour le Lot n°04 : MENUISERIES EXTERIEURES:

- ✓ Description technique des travaux à réaliser.
- ✓ Fiches matériaux.

**Noté sur 14 points.**  
**Noté sur 6 points.**

- Pour le Lot n °05 : MENUISERIES BOIS :

- ✓ Description technique des travaux à réaliser.
- ✓ Fiches matériaux.

**Noté sur 14 points.**  
**Noté sur 6 points.**

- Pour le Lot n °06 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS – ISOLATION :

- ✓ Description technique des travaux à réaliser.
- ✓ Fiches matériaux.

**Noté sur 14 points.**  
**Noté sur 6 points.**

- Pour le Lot n °07 : ELECTRICITE CFO – CFA :

- ✓ Description technique des travaux à réaliser.
- ✓ Fiches matériaux.

**Noté sur 14 points.**  
**Noté sur 6 points.**

- Pour le Lot n °08 : PLOMBERIE – VENTILATION :

- ✓ Description technique des travaux à réaliser.
- ✓ Fiches matériaux.

**Noté sur 14 points.**  
**Noté sur 6 points.**

- Pour le Lot n °09 : PEINTURE :

- ✓ Description technique des travaux à réaliser.
- ✓ Fiches matériaux.

**Noté sur 14 points.**  
**Noté sur 6 points.**

- Pour le Lot n °10 : RAVALEMENT

- ✓ Description technique des travaux à réaliser.
- ✓ Fiches matériaux.

**Noté sur 14 points.**  
**Noté sur 6 points.**

**Règle de pondération :**

Chaque critère se voit assorti du coefficient pondérateur susmentionné ; chaque offre se voit ensuite attribuée une note critère par critère. Une note finale résultant de l'addition de toutes les notes obtenues affectées chacune du coefficient de pondération correspondant à chaque critère est enfin attribuée à chacune des offres.

## **ARTICLE 6 - CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les offres seront envoyées, sous enveloppe unique, dans les conditions définies à l'article 58 du Code des Marchés Publics.

L'enveloppe portant la mention :

**"À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE"**

**« Marché de travaux relatif à LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL BAILET – LOT N° »**

Les offres devront être remises contre récépissé à la MAIRIE DE LEVENS - 5 Place de la République, 06670 LEVENS - (horaires : du lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 - le mardi : de 8h30 à 12h00) avant **le JEUDI 06 NOVEMBRE 2014 à 16H00**, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

## **ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

✓ **Géraldine FIAT Architecte D.P.L.G.**

"Le Michelet" 15 rue Michelet - 06100 NICE.

☎: 04.93.31.41.51.

📞: 06.09.95.19.81

✉: mariannesachreiter@orange.fr

✉: gefiat-archi@orange.fr

✓ **David CAPPELLI**

BET GIRUS

📞: 06.25.19.28.77

✓ **Mairie de Levens.**

5, Place de la République. 06670 LEVENS.

☎: 04.93.91.61.14.

📞: 06.80.17.88.08

✉: y.rousseau@mairie-levens.fr